



Monsieur Michel BARDOT
Président de l'Association Maillon Solidaire
10 rue de Londres
90000 BELFORT

Belfort
référence
affaire suivie par
téléphone
courriel

Le **19 FEV, 2021**
DAJ/CR/2021-31
Camille RABIER
03 84 54 25 18
crabier@grandbelfort.fr

Objet **Demande d'autorisation spéciale pour ouverture aux publics**

Monsieur le Président,

Par mail, vous avez souhaitez attirer mon attention sur la classification particulière de votre association demandant une autorisation spéciale pour ouvrir aux publics vos locaux sis 10 rue de Londres à Belfort.

Vous mettez en avant la catégorie de votre activité définie comme un commerce essentiel, or vous occupez des locaux qui sont classés par le SDIS en catégorie L, W et N.

D'après le décret n°2020-1310 paru le 29 octobre 2020 les locaux classés L, W et N ne peuvent accueillir du public durant l'état d'urgence sanitaire.

De ce fait, il est impossible de vous autoriser à ouvrir vos locaux au public. Le courrier en date du 2 novembre 2020 reste donc en application (courrier en copie).

Je ne manquerai pas de vous annoncer les nouvelles mesures gouvernementales concernant les conditions d'ouvertures des bâtiments recevant du public.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Sébastien VIVOT
1^{er} Adjoint au maire chargé des finances
de l'évaluation des politiques publiques
et de l'administration générale